

Voter pour la première fois en 1919

Le référendum du 28 septembre 1919 portait sur l'avenir politique du pays, c'est-à-dire qu'on demandait aux électeurs si le Luxembourg devait rester une monarchie ou devenir une république. La collaboration économique avec la France ou avec la Belgique était également soumise au vote. Pour la plupart des électrices et électeurs, c'est la première fois qu'ils étaient invités à voter depuis l'introduction du suffrage universel, le 8 mai 1919. 78% de la population souhaitait conserver une monarchie, 20% se prononçait pour une république. Bien que la majorité se soit exprimée pour une union économique avec la France, celle-ci n'a jamais vu le jour, par manque d'intérêt de la part des Français.



Référendum

(du latin referre = rapporter) signifie qu'un parlement remet au peuple une décision. Le parlement ou le gouvernement a élaboré une loi, une décision ou un contrat qui est soumis au vote de l'ensemble des électeurs/trices. Le référendum permet ainsi de légitimer par le peuple une décision du parlement. Le référendum de 1919 était une consultation populaire. Le résultat n'avait juridiquement pas de force contraignante.

Extrait du bulletin de vote du référendum du 28 septembre 1919



Referendum **Volkreferendum**
du 28 septembre 1919. — vom 28. September 1919.

A.
Orientation politique. — **Politische Orientierung.**
Je désire — Ich wünsche

Le maintien de la Grande-Duchesse régnante Charlotte Die Beibehaltung der regierenden Großherzogin Charlotte	
Le maintien de la dynastie régnante avec une autre Grande-Duchesse Die Beibehaltung der regierenden Dynastie unter einer andern Großherzogin	
L'avènement d'une autre Dynastie Die Einsetzung einer andern Dynastie	
L'introduction du régime républicain Die Einführung der Republik	
B. Orientation économique. — Wirtschaftliche Orientierung.	
L'Union économique avec la Belgique Den wirtschaftlichen Anschluß an Belgien	
L'Union économique avec la France Den wirtschaftlichen Anschluß an Frankreich	

Quelle forme d'État pour la démocratie ?

République Monarchie constitutionnelle

Source: Luxemburger Wort, 24.09.1919, page 1

- Expliquez avec vos propres mots la fonction des référendums. Quel est l'objet du référendum du 28 septembre 1919 ?
- Classez les expressions suivantes dans le schéma: **1.** le chef d'État est un/e monarque (roi/reine, grand-duc/grande-duchesse) – **2.** le chef d'État est un/e président/e – **3.** le chef d'État est élu – **4.** la fonction de chef d'État est héritée – **5.** le chef d'État n'a que le pouvoir que la constitution lui garantit – **6.** le pouvoir suprême (la souveraineté) revient au peuple.
- Examinez le bulletin de vote du référendum. Que remarquez-vous dans la hiérarchisation des questions ?
- Imaginez que l'on vote aujourd'hui sur les questions suivantes :
 1. république ou monarchie ?
 2. Union économique: UE ou pas ?
 Comment voteriez-vous et pourquoi ?